

# Point de vue

## *D'un enquêteur de terrain*

**À l'instar de Bergson qui préconise d'« agir en homme de pensée et penser en homme d'action », l'enquêteur privé est la tête et les jambes de la défense des intérêts de son client.**

Expert du recueil de la preuve, il matérialise les faits. Professionnel du droit, il peut agir en concordance stratégique avec conseils et avocats. Ses rapports sont admissibles en justice et orientent les décisions des magistrats.

**La profession trop méconnue est aujourd'hui réglementée.** Un agrément délivré par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité, sous tutelle du Ministère de l'Intérieur, est obligatoire pour l'exercer. Exit donc les officines de barbouzes.

Pour nous, un enquêteur privé est à la fois :

- professionnel de l'audit et de l'identification des besoins,
- garant de la confidentialité absolue des missions qui lui sont confiées,
- professionnel des relations humaines,
- à la pointe de ce que permettent les évolutions technologiques (téléphonie, informatique (analyse de disque dur, récupération de données, recherche sur web visible et invisible, mise en évidence de réseaux),
- expert en surveillance filature,
- capable d'agir 24/7, sans limite de frontière,
- conseil en droit et stratégie,
- apporteur d'informations à valeur ajoutée,
- aide à la gestion des risques,
- activement reconnu dans les réseaux de différents spécialistes.

Malgré tout, le client qui pour la première fois a recours à nos services, le fait trop souvent par dépit, lorsqu'il a épuisé toutes les solutions à sa portée. Il le regrette cependant rarement. Que ce soit pour le particulier, la PME ou l'entreprise cotée au CAC40, le renseignement privé est un investissement rentable. Incontournable même dans certains secteurs.

Les domaines d'intervention sont larges : civil, commercial, pré et post pénal, y compris les missions menées en intelligence avec les services

d'État. C'est aussi l'enquêteur qui réalise le travail indispensable à un constat d'huissier réussi, même si la jurisprudence reconnaît qu'un rapport d'enquête suffit à ramener la preuve.

Aujourd'hui, toute proportion évidemment gardée dans le cadre prévu par le législateur, il n'est pas absurde d'affirmer qu'une agence d'enquêteur privé peut être pour son client comparable à ce qu'un service de renseignement est pour un État. Pour mieux comprendre les apports de l'enquêteur, je citerai 3 affaires traitées par mon cabinet :

- **Une entreprise multinationale s'interroge sur les comportements de l'un de ses dirigeants.** L'enquête démontre que celui-ci court-circuite son entreprise, en créant des structures à l'étranger, récupérant donc clients, contrats et profits. Les rapports d'enquête à destination du procureur mettent en lumière les malversations. Le collaborateur indélicat peut être poursuivi pour escroquerie, concurrence déloyale et usurpation d'identité.

- **Lors du dépôt d'un brevet pour le compte de son entreprise, un ingénieur de nationalité étrangère indique un autre prénom que le sien sur les documents INPI.** L'enquête met en évidence que l'identité ainsi mentionnée est celle du frère de l'employé. Leur tentative de bénéficier de la jouissance des droits à terme échoue. L'entreprise peut préserver ses intérêts.

- **Le locataire d'un appartement haut de gamme n'exécute pas sa condamnation pour non-paiement de loyers.** Les recherches de l'huissier sont infructueuses. Les investigations mettent en lumière le train de vie de l'intéressé et ses occupations professionnelles de gérant de paille de 2 sociétés de vente de véhicules de luxe. Enfin, les actifs financiers sont identifiés. Le client peut récupérer son dû. ●

**EMILE FRÉVILLE**

[www.enqueteur-privé.fr](http://www.enqueteur-privé.fr)

06 79 34 97 22 - [ef@enqueteur-privé.fr](mailto:ef@enqueteur-privé.fr)



Que ce soit pour le particulier, la PME ou l'entreprise cotée au CAC40, le renseignement privé est un investissement rentable.

« La Lettre de la Sécurité Intérieure © » - titre déposé - est produite par la société CP Médiation - 138 Boulevard Exelmans - 75016 Paris - tel : 01 85 08 32 03 - [www.cpmédiation.com](http://www.cpmédiation.com). Toute reproduction totale ou partielle de la Lettre de la Sécurité Intérieure est interdite sans autorisation écrite préalable de CP Médiation.